



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

**TRENTE ET UNIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DE COORDINATION
POUR LE SYSTÈME D'ALERTE AUX TSUNAMIS ET DE MITIGATION DANS LE PACIFIQUE**

7-11 avril 2025, Pékin, Chine

RAPPORT EXÉCUTIF

Conformément à l'article 48.3 du Règlement intérieur des organes subsidiaires principaux de la Commission, le Groupe intergouvernemental de coordination pour le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique est tenu de rendre compte de ses sessions à un organe directeur. La documentation et les informations relatives à la session sont disponibles [en ligne](#).

L'Assemblée de la COI sera invitée, lors de sa 33e session, à examiner le présent rapport exécutif et les recommandations qu'il contient.

1. La trente et unième session du Groupe intergouvernemental de coordination de la COI-UNESCO pour le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) s'est tenue du 7 au 11 avril 2025 à Pékin, en Chine. La session s'est tenue dans un format hybride (en personne et en ligne) et a été suivie par 62 délégués de 24 États membres de la région de l'océan Pacifique (Australie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Fidji, France, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Fédération de Russie, Îles Salomon, Tonga, États-Unis d'Amérique et Vanuatu). Trente-deux (32) observateurs de 14 pays (Argentine, Équateur, France, Haïti, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Singapour, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique) ont également participé à la session.

2. **Le GIC a décidé de maintenir :** Groupe de travail 1 Comprendre le risque de tsunami ; GT2 Détection, alerte et diffusion des tsunamis ; Équipe spéciale du GT2 sur les prestataires de services relatifs aux tsunamis ; Équipe spéciale du GT2 sur la prévision des tsunamis à partir des observations océaniques ; Équipe spéciale du GT2 sur les tsunamis d'origine volcanique ; GT3 Gestion des risques de catastrophes et préparation ; GT3 Équipe spéciale sur Tsunami Ready ; et les groupes de travail sous-régionaux (Groupe de travail régional sur le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans la région de la mer de Chine méridionale (WG-SCS) ; WG-SCS Équipe spéciale sur le développement des capacités et les services ; Groupe de travail régional sur le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation sur la côte Pacifique de l'Amérique centrale (WG-CA) ; Groupe de travail régional sur le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans la région du Pacifique Sud-Est (WG-SEP) ; Groupe de travail des pays et territoires insulaires du Pacifique

sur le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation (WG-PICT) ; WG-PICT Équipe spéciale sur le partage des données sismiques dans le Pacifique Sud-Ouest ; WG-PICT Équipe spéciale sur le développement des capacités; WG-PICT Équipe spéciale sur les plates-formes de partage de l'information; Équipe spéciale du Comité directeur sur les exercices PacWave. Il **a décidé de** dissoudre l'équipe de travail du GT2 sur les réseaux de capteurs intégrés du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique pour la détection et la caractérisation des tsunamis. (Voir [Structure organisationnelle du GIC/PTWS](#)).

3. **Le GIC a décidé** de maintenir le Comité directeur du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique avec un mandat révisé afin d'établir une structure permanente composée de trois Vice-présidents.

4. **Le GIC a pris acte** de la réalisation de PacWave24 et des premiers essais de diffusion des produits de sécurité maritime aux coordinateurs NAVAREA dans le Pacifique et dans l'Atlantique du Sud-Ouest (par exemple, NAVAREA VI, X, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI).

5. **Le GIC a décidé** d'organiser un 12e exercice « Pacific Wave » en 2026 (PacWave 26) de septembre à novembre 2024 pour soutenir la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes (13 octobre) et la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (5 novembre).

6. **Le GIC a accepté avec satisfaction** l'aimable offre de l'Équateur d'accueillir la 32e session du GIC/PTWS en Équateur en 2027, dont les dates précises seront déterminées ultérieurement.

7. **Rappelant** les préoccupations concernant l'activité sismique dans la région de l'Arc de Scotia, telles qu'elles figurent dans le Rapport exécutif de sa session précédente (rapport IOC/ICG/PTWS-XXX/3s), le GIC **a invité** le Groupe de travail 1 et le Secrétariat à envisager d'organiser un atelier scientifique dans le but d'évaluer le potentiel tsunamigène de l'Arc de Scotia et son impact sur la zone de service du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique.

8. **Notant** la nécessité d'un engagement actif de l'Argentine auprès du GIC/CARIBE-EWS et du GIC/PTWS en ce qui concerne les responsabilités de l'Argentine en matière de recherche et de sauvetage (SAR) et de coordination de NAVAREA VI, comme indiqué dans les « Décisions et résolutions adoptées » de la 57e session du Conseil exécutif en 2024, le GIC **a noté avec satisfaction** la participation active de l'Argentine à l'exercice PacWave24 en tant que coordonnateur NAVAREA VI aux fins de l'essai de diffusion de produits de sécurité maritime relatifs aux tsunamis, et **a encouragé** l'Argentine à participer activement aux futurs exercices PacWave en ce qui concerne ses responsabilités en matière de recherche et de sauvetage (SAR) et de coordination de NAVAREA VI,

9. **Le GIC a approuvé** la réalisation de la toute première évaluation COI-UNESCO des capacités de préparation aux tsunamis dans le Pacifique, qui constitue la première mesure à l'échelle du système des capacités existantes pour orienter les efforts futurs visant à améliorer le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, avec l'aimable soutien de la CESAP, et **a demandé** que le Comité directeur du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique joue un rôle de premier plan pendant l'intersession pour la mise en œuvre, l'établissement de rapports et le suivi.

10. **Le GIC a rappelé** la recommandation qu'il avait formulée à sa dernière session en vue d'autoriser le démarrage des activités pleinement fonctionnelles du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC), à compter de la session de juin 2024 des organes directeurs de la COI, la date exacte devant être fixée après coordination avec le GIC/CARIBE-EWS (Recommandation ICG/PTWS-XXX-6), et **a pris note** de la recommandation formulée par le GIC/CARIBE-EWS à sa 17e session concernant l'examen du CATAC en tant que prestataire de services relatifs aux tsunamis lors de sa 18e session, en mai 2025, afin de permettre à l'Assemblée de la COI d'envisager l'admission définitive du CATAC en tant que prestataire en juin 2025 (Recommandation GIC/CARIBE-EWS-XVII.8).

11. **Notant** l'obstacle que constitue le manque de données bathymétriques et topographiques à haute résolution pour la modélisation des inondations dans le contexte de la préparation aux tsunamis et du programme de certification Tsunami Ready, **le GIC a demandé** au GT1 d'envisager de compiler les directives existantes ou d'en élaborer de nouvelles sur les techniques de modélisation des inondations lorsque des données bathymétriques et topographiques à haute résolution ne sont pas disponibles, dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux de l'évaluation probabiliste des risques de tsunami (PHTA), et **a en outre demandé** au GT1 de continuer à soutenir les études d'évaluation des risques de tsunami dans le Pacifique dans le cadre d'une évaluation globale des risques, conformément au premier objectif de la Décennie de l'Océan des Nations unies, qui est de parvenir à une couverture à 100 % des côtes exposées aux tsunamis.
12. **Prenant acte de la [recommandation](#)** que le Groupe de travail de la COI sur les tsunamis et autres risques liés aux systèmes d'alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) a adressée à l'Assemblée de la COI à sa 33e session, en 2025, en demandant au Secrétariat de la COI d'élaborer une méthodologie normalisée et améliorée pour la collecte des coordonnées des TNC/TWFP/NTWC, en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale sur les opérations de veille aux tsunamis (TT-TWO) et l'Équipe spéciale sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe (TT-DMP), et afin de présenter ses travaux à la prochaine réunion conjointe de la TT-DMP et de la TT-TWO, **le GIC a demandé** à l'Équipe spéciale du GT2 chargée des prestataires de services relatifs aux tsunamis (TT-TSP) d'étudier les besoins de ces derniers, des Contacts nationaux pour les tsunamis, des Centres nationaux d'alerte aux tsunamis et des points focaux d'alerte aux tsunamis afin de contribuer à cet effort.
13. **Prenant note** du rapport du Secrétariat sur les meilleures pratiques du GIC/NEAMTWS depuis 2012 concernant la réalisation de tests de communication avec les prestataires de services relatifs aux tsunamis selon un calendrier fixe, **le GIC a demandé** au GT2 TT-TSP d'étudier la mise en œuvre de cette modalité par les prestataires de services relatifs aux tsunamis du GIC/PTWS afin d'éliminer la nécessité de publier des lettres circulaires de la COI pour l'activité régulière de nature opérationnelle.
14. **Notant** la recommandation du TOWS-WG-XVIII à l'Assemblée de la COI à sa 33e session en 2025 d'établir des arrangements entre les prestataires de services relatifs aux tsunamis au sein de chaque GIC pour veiller à ce que la fourniture de services soit assurée à tout moment pour l'ensemble de la zone de service du GIC, **le GIC a demandé** au GT2 TT-TSP de produire un rapport d'analyse sur la nécessité et les exigences de tels arrangements au sein du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique en prenant en considération les exigences et les capacités pour les événements en champ proche et en champ lointain, les modalités de secours existantes, l'expansion des zones de service des prestataires de services relatifs aux tsunamis existants, le cas échéant, et la possibilité et la faisabilité de la création de nouveaux prestataires par d'autres États membres, de manière indépendante ou conjointe.
15. **Notant** le potentiel considérable des câbles SMART pour améliorer la surveillance et la prévision des tsunamis, ainsi que les progrès des initiatives de câbles SMART dans le sud-ouest du Pacifique, y compris le déploiement du câble TAM-TAM, le GIC, par l'intermédiaire de son GT2, **a recommandé** aux États membres d'intégrer la fonctionnalité SMART aux nouveaux projets de câbles de télécommunication sous-marins, de donner la priorité au déploiement dans les zones à haut risque de tsunami et de fournir des données en libre accès à des fins de surveillance et de prévision, et **a encouragé** le libre accès à ces données à des fins de recherche sur la réduction des risques de catastrophe, **et a en outre recommandé** qu'ils se joignent à la JTF SMART Cables pour développer des protocoles pour l'accès aux données en temps réel et l'intégration des données des câbles SMART au Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique et aux Centres nationaux d'alerte aux tsunamis.
16. **Prenant note de** la discussion sur l'amendement proposé au produit textuel du Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, y compris la désignation des côtes pour lesquelles les prévisions d'amplitude des tsunamis sont inférieures à 0,3 m et l'ajout d'une déclaration dans les

déclarations clés précisant qu'il s'agit uniquement de conseils pour les côtes du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, **le GIC a demandé** que le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique élimine la section désignant les côtes pour lesquelles les prévisions d'amplitude sont inférieures à 0,3 m et ajoute des précisions sur l'application des déclarations clés du produit textuel précisant qu'il s'agit uniquement de conseils pour les côtes du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique.

17. **Rappelant** que la décision A-32/3.4.1 a chargé tous les prestataires régionaux de services relatifs aux tsunamis, en collaboration avec les opérateurs NAVAREA de l'OHI, de tester les produits de sécurité maritime relatifs aux tsunamis en 2023/24, en vue de les mettre en œuvre de manière opérationnelle en 2024-2025, **et considérant que** le Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, en tant que prestataire couvrant toutes les côtes du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, a accepté de fournir ce service pour ce dernier et a conçu ces produits, a réalisé un test de communication avec les coordinateurs NAVAREA dans le Pacifique, et a élaboré un projet de guide pour ces produits, **le GIC a demandé** au Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique de mettre en œuvre les produits en 2025, après la prochaine réunion du Service mondial d'alerte à la navigation, en septembre 2025.

18. **Rappelant** l'approbation du plan de mise en œuvre de la Coalition Tsunami Ready par le TOWS-WG lors de sa 17e réunion, en vue de réaliser et de maintenir la préparation aux tsunamis par le biais d'une promotion ciblée, d'une sensibilisation, d'une mobilisation des ressources, d'une mise en réseau, d'une influence et de conseils, **le GIC a demandé** au GT3 et à son Équipe spéciale Tsunami Ready de soutenir activement les activités de mise en œuvre de la Coalition Tsunami Ready.

19. **Le GIC a recommandé** l'approbation provisoire des « Directives d'équivalence pour la préparation aux tsunamis », telles qu'elles sont décrites dans le [Projet de document](#) (point 4.2 de l'ordre du jour) de la session du GIC/PTWS-XXXI, pour une utilisation à titre expérimental afin de finaliser le document d'orientation pour approbation à la session du GIC/PTWS-XXXII. Il a **aussi recommandé** que l'Équipe spéciale Tsunami Ready du GT3 du GIC/PTWS procède à un essai pilote des « Directives d'équivalence pour la préparation aux tsunamis » du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique.

20. **Rappelant** l'importance du programme de certification Tsunami Ready de COI-UNESCO en tant que mécanisme clé pour atteindre l'objectif de la Décennie des Nations Unies pour l'océan, à savoir « 100 % des communautés exposées au risque de tsunami préparées et résilientes aux tsunamis d'ici à 2030 », **le GIC a demandé** à l'Équipe spéciale Tsunami Ready du GT3 de continuer à étudier d'autres actions visant à reconnaître, soutenir et célébrer les avantages de la reconnaissance officielle de l'aptitude à faire face aux tsunamis par la COI-UNESCO,

21. **Le GIC a élu** le Dr Dakui Wang (Chine) Président, et Mme Lara Bland (Nouvelle-Zélande), le Dr Mylene Villegas (Philippines) et M. Levu Antfalo (Vanuatu) Vice-présidents du GIC/PTWS.